



Déclaration sur la Palestine et Israël: appel à mettre fin à l'apartheid, à l'occupation et à l'impunité en Palestine et en Israël

01/09/2025 | Conseil œcuménique des Églises

Déclaration sur la Palestine et Israël par le Comité central du Conseil œcuménique des Églises réuni à Johannesburg, Afrique du Sud, du 18-24 juin 2025.

«Mais que le droit jaillisse comme les eaux, et la justice comme un torrent intarissable!»
– Amos 5,24

Le Comité central du Conseil œcuménique des Églises, réuni à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 18 au 24 juin 2025, se rassemble avec des lamentations et une indignation profondes alors que la crise en Palestine et en Israël s'intensifie au point de violer de manière flagrante le droit international humanitaire et les droits humains, ainsi que les principes moraux les plus fondamentaux.

Nous établissons une distinction claire entre le peuple juif, nos frères et sœurs dans la foi, et les actes du Gouvernement israélien, et nous réaffirmons que le COE s'oppose fermement à toutes les formes de racisme, y compris l'antisémitisme, le racisme anti-arabe et l'islamophobie. Pour autant, les souffrances insupportables infligées à la population de Gaza, ainsi que l'escalade de la violence et de l'oppression en Cisjordanie et à Jérusalem, obligent la communauté mondiale des Églises à s'exprimer avec clarté, urgence et engagement en faveur des principes de justice prévus par le droit international et l'éthique.

La campagne militaire menée à Gaza par le Gouvernement israélien a entraîné de graves violations de la quatrième Convention de Genève qui pourraient constituer un génocide et/ou d'autres crimes au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Parallèlement, Jérusalem-Est et la Cisjordanie occupée continuent d'être le théâtre de violences intensifiées, de l'expansion illégale des colonies et de violations systématiques des droits humains. Ces actions défient les normes juridiques internationales, notamment la Charte des Nations unies, les Conventions de Genève, les traités internationaux relatifs aux droits humains et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Conseil œcuménique des Églises réaffirme son attachement de longue date à la coopération et au dialogue entre les religions, ainsi qu'au cadre du droit international pour assurer la paix, la justice et la responsabilité.

Dans cet esprit, le Comité central du COE appelle aux mesures suivantes:

1. **Nommer** la réalité de l'apartheid: nous reconnaissions et dénonçons le système d'apartheid imposé par Israël au peuple palestinien, en violation du droit international et de la conscience morale.
2. **Appliquer** des sanctions et **engager** les responsabilités: nous appelons les États, les Églises et les institutions internationales à imposer des conséquences aux violations du droit international, y compris des sanctions ciblées, des mesures de désinvestissement et

Déclaration sur la Palestine et Israël: appel à mettre fin à l'apartheid, à l'occupation et à l'impunité en Palestine et en Israël

des embargos sur les armes. La Cour pénale internationale et les mécanismes de l'ONU chargés d'enquêter sur d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité doivent bénéficier d'un soutien sans faille.

3. **Affirmer** les droits et la liberté des Palestinien-ne-s: nous soutenons les droits humains inaliénables des Palestinien-ne-s à la liberté, à la justice, au retour et à l'autodétermination. Nous réclamons la fin de l'occupation et la levée du blocus illégal de Gaza.
4. **Soutenir** la résistance et le témoignage des Églises et des communautés chrétiennes palestiniennes, en défendant leur droit à rester sur leurs terres et à pratiquer librement leur foi.

Nous félicitons le Gouvernement sud-africain d'avoir pris l'initiative de saisir la Cour internationale de justice pour obtenir le respect du droit international, et nous prions instamment tous les États de se conformer aux décisions qu'elle rendra. Les Églises du monde entier sont appelées à témoigner, à prendre position et à agir.

«Le fruit de la justice est semé dans la paix pour ceux qui font œuvre de paix.»
– Jacques 3,18

Source : [Conseil œcuménique des Églises](#), 27 juin 2025